

## Emotion du monde juif après une résolution de l'UNESCO.

Article rédigé par *Roland Hureaux*, le 07 juillet 2016

Que la France ait voté la résolution dite "Palestine occupée" du 11 avril 2016 prise par le Conseil exécutif de l'UNESCO condamnant Israël pour ses agissements à Jérusalem, en Cisjordanie et à Gaza est peut-être légitime au regard du droit international. La chose est cependant discutable quant au fond.

Présentée à l'UNESCO par l'Algérie, l'Égypte, le Liban, le Maroc, Oman, le Qatar et le Soudan, tous pays arabes, cette résolution ne prenait en compte, on n'en sera pas étonné, que le point de vue arabe.

Sur le plan technique, elle met principalement en cause les travaux faits à Jérusalem-Est (qui appartenait à la Jordanie avant 1967) ; certains de ces travaux dégraderaient le site que l'UNESCO a mission de protéger, d'autres seraient des fouilles archéologiques dont on se demande pourquoi cette organisation s'y oppose si elles sont bien conduites ; elles touchent surtout l'esplanade du Temple où se trouvent la mosquée d'Omar (qui n'est pas concernée) et la mosquée Al Aqsa, laquelle, durant les croisades, était le siège de l'Ordre des Templiers et est redevenue ensuite un lieu saint de l'islam. De là, Mahomet aurait quitté la terre pour rejoindre le Ciel. Particulièrement inopportuns selon la résolution seraient les travaux menés dans la "rampe des Maghrébins" attenante.

La résolution met aussi en cause la politique israélienne à Bethléem, à Hébron et à Gaza, les Israéliens se voyant également reprocher dans les deux premières villes de faire des travaux dans une zone qui ne leur appartient pas.

Mais l'émoi qu'a suscité cette résolution dans le monde juif touche surtout l'esplanade du temple de Jérusalem. Quel que soit le fond de l'affaire, comment ne pas comprendre que beaucoup de juifs aient été choqués que, pratiquement à chaque ligne, le texte qualifie Israël de "puissance occupante" dans un territoire qui, pendant dix siècles, avait été celui du temple de Salomon ?

Il nous semble que le nouvel ambassadeur de France auprès de l'UNESCO qui venait d'inaugurer ses fonctions au moment du vote, aurait dû prendre en compte d'une manière ou d'une autre cette sensibilité ; ayant postulé avec beaucoup d'insistance pour l'ambassade de France au Vatican, lequel l'avait récusé pour son homosexualité affichée, on imagine qu'il avait quelque connaissance de la Bible. Il vaut en tous cas mieux en avoir pour ne pas faire de gaffes dans cette région si compliquée.